

Académie des Arts et Techniques du Cinéma

MODE D'EMPLOI



César des Lycéens

2020



Présentation	p. 4
Organisation	p. 7
Calendrier	p. 12
Lauréat 2019	p. 14



PRÉSENTATION



La Cérémonie des César récompense les talents et les œuvres françaises qui ont marqué l'année cinématographique écoulée.

Chaque année, les membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma - appelée aussi Académie des César - distinguent celles et ceux qui leur ont paru les plus remarquables dans les nombreux métiers du cinéma : réalisation, scénario, musique, interprétation, montage, image, costumes, décors, son...

Les César assurent ainsi visibilité, émulation et dynamisme, dans un secteur de la création fondamental pour le rayonnement culturel français en Europe et dans le monde.

Pour fédérer les jeunes générations autour du cinéma français et continuer à en faire un mode d'expression privilégié de leur créativité, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'associent pour mettre en place le **César des Lycéens**.

Aux prix prestigieux qui font la légende des César (Meilleur Film, Meilleure Réalisation, Meilleure Actrice, Meilleur Acteur, etc.) s'est ajouté depuis 2019 un César des Lycéens, distinguant l'un des sept films nommés dans la catégorie "Meilleur Film".

CONSTITUÉS EN JURY, LES LYCÉENS POURRONT AINSI

- s'engager dans un événement culturel majeur leur permettant d'affirmer un choix réfléchi ;
- se passionner pour la création cinématographique contemporaine française ;
- développer leur esprit critique et leur jugement ;
- partager leur sensibilité cinématographique avec les professionnels et le public.

CE PRIX

- s'inscrit dans l'engagement des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture en faveur de l'accès à tous les élèves à une éducation artistique, culturelle et sensorielle de qualité ;
- enrichit les différents dispositifs d'éducation au cinéma existants : École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, Prix Jean Renoir des lycéens et création de *cinema.lesite.tv* qui permet aux professeurs de présenter et de diffuser des films du patrimoine ;
- renforce la place du cinéma et de l'éducation à l'image dans la formation des élèves.



ORGANISATION



Chaque année, des lycéens de terminales générales, technologiques et professionnelles, en tout lieu du territoire, se constitueront en jury pour décerner le César des Lycéens.

POSTULER ET ÊTRE SÉLECTIONNÉ DANS LE JURY

Avant le lundi 2 décembre 2019, pour participer avec leur classe au César des Lycéens, les professeurs volontaires doivent s'inscrire via un formulaire en ligne, disponible sur la page dédiée du site Eduscol : eduscol.education.fr/cesar-des-lyceens/

Le professeur référent doit remplir un dossier qui peut être valorisé par :

- l'existence d'un enseignement "cinéma" dans l'établissement ;
- la richesse des projets cinématographiques de l'établissement ;
- le partenariat de l'établissement avec une salle de cinéma ;
- la qualité des installations de projection dans l'établissement.

Toutes les classes de terminales générales, technologiques et professionnelles peuvent postuler. Une attention particulière sera portée aux candidatures des classes de lycées professionnels et d'outre-mer.

Le ministère de l'Éducation nationale procède ensuite à la sélection d'un maximum de 100

classes, soit 2000 élèves qui constituent le Jury. La liste des classes retenues est communiquée aux établissements avant le lundi 16 décembre 2019. Une réunion d'information et d'échanges pour les enseignants des classes sélectionnées sera organisée **mercredi 15 janvier 2020 à Paris**.

VOIR, ÉCHANGER, CHOISIR

Le 29 janvier 2020, jour de la Conférence de Presse d'Annonce des Nominations 2020, les sept films en lice pour le César du Meilleur Film seront dévoilés. Le vote pour le César des Lycéens se fera sur ces sept films nommés par les 4400 professionnels de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Une commission de trois personnes (un membre de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, un membre du bureau de l'éducation artistique et culturelle de la Direction générale de l'enseignement scolaire, et une personnalité qualifiée) visionneront les films. Le cas échéant, ils signaleront la sensibilité possible d'un public majoritairement mineur à certaines images ou propos dans les films.

Des fiches succinctes de présentation des films à destination des professeurs référents seront rédigées par des auteurs sous l'égide de cette commission.

À partir de l'annonce des sept films en lice pour le César du Meilleur Film (le mercredi 29 janvier 2020), les lycéens peuvent commencer avec le professeur référent à visionner ces films, de préférence dans une salle de cinéma, notamment via le dispositif

"Lycéens et apprentis au cinéma", ou à défaut en vidéoprojection. L'organisation des visionnages est laissée à l'appréciation des chefs d'établissement.

Le visionnage des films par les classes se fait sous l'entière responsabilité du professeur. Ce dernier est libre de montrer ou de ne pas montrer certains films qu'il jugerait difficilement accessibles à ses élèves.

À la suite de chaque projection, le professeur organise une séance de discussion et de réflexion afin de permettre qu'au sein de chaque classe, éventuellement d'une classe à l'autre, les lycéens échangent leur point de vue, partagent leur expérience de spectateur, défendent leurs goûts.

La mobilisation des professionnels du cinéma ou des partenaires culturels des classes est bienvenue pour accompagner les lycéens dans la maturation et l'affirmation de leur choix.

VOTER

Le vote s'effectue à partir d'une plateforme sécurisée, mise à la disposition du professeur référent.

Chaque professeur référent dispose d'un code personnel qui lui permet, en compagnie des élèves, de saisir le nombre de voix attribuées par la classe à chacun des sept films.

Le scrutin est ouvert selon le même calendrier que celui des membres de l'Académie, c'est-à-dire du lundi 3 février au vendredi 28 février 2020 à 16h00 (le jour de la 45^e Cérémonie des César).

La confidentialité du vote est assurée avec la même rigueur que le vote des membres de l'Académie.

PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU CÉSAR DES LYCÉENS

Le mercredi 4 mars 2020 sera révélé, par communiqué de presse, le nom du film lauréat.

Le César des Lycéens sera remis par le ministre de l'Éducation nationale et le Président de l'Académie des César dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne **le mercredi 11 mars 2020**.

À l'occasion de cette remise, sera organisé un débat entre les lycéens et le(la) lauréat(e).

Les frais de déplacement des élèves et de leurs enseignants sont à la charge des académies et des établissements.



CALENDRIER
2019 - 2020



Septembre 2019 :

ouverture des candidatures

Lundi 2 décembre 2019 :

clôture des inscriptions en ligne

Lundi 16 décembre 2019 :

annonce des classes participantes

Mercredi 15 janvier 2020 :

réunion à Paris des professeurs référents des classes retenues

Mercredi 29 janvier 2020 :

Conférence de Presse d'Annonce des Nominations organisée par l'Académie des César

Lundi 3 février 2020 :

diffusion des fiches de présentation de chaque film auprès des professeurs référents

Du mercredi 29 janvier au vendredi 28 février 2020 à 16h :

visionnage des films, débats et vote

Vendredi 28 février 2020 :

- 16h : clôture du scrutin
- 21h : début de la 45^e Cérémonie des César

Mercredi 4 mars 2020 :

envoi d'un communiqué de presse annonçant le film lauréat du César des Lycéens

Mercredi 11 mars 2020 :

Cérémonie de remise du César des Lycéens et rencontre-débat avec le(la) lauréat(e) et son équipe, à l'Université Paris-Sorbonne (47 rue des Écoles, 75005 Paris)

LE LAURÉAT 2019



De gauche à droite :
Alain Terzian, Président de l'Académie des César, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Xavier Legrand lauréat du César des Lycéens 2019, entourés de Thomas Gioria, et de deux élèves ayant participé au vote.

Mercredi 13 mars 2019, au sein du Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, le tout premier César des Lycéens a été remis à l'équipe de JUSQU'À LA GARDE et son réalisateur Xavier Legrand, accompagné de l'un de ses acteurs, Thomas Gioria.

Devant 600 élèves de terminale ayant participé au vote et représentant les 54 lycées généraux, technologiques et professionnels situés sur tout le territoire métropolitain, en Angleterre et à Mayotte, Xavier Legrand et Thomas Gioria se sont vus remettre la statuette des mains de deux lycéens, entourés du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, M. Jean-Michel Blanquer, et du Président de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, M. Alain Terzian.

Xavier Legrand et Thomas Gioria ont ensuite effectué une masterclass animée par NT Binh, tout en se prêtant au jeu des questions/réponses avec l'ensemble des lycéens présents. Cette masterclass était diffusée en direct par lien privé et sécurisé dans l'ensemble des salles de classe ayant participé au vote et n'ayant pu se rendre sur Paris.

Le César des Lycéens a été attribué par un corps électoral de 1 276 élèves de terminale, suite à un vote qui s'est déroulé, tout comme le vote des membres de l'Académie, entre le vendredi 1^{er} février et le vendredi 22 février 2019 à 16h00, évitant ainsi toute influence possible entre les deux corps électoraux.

L'enveloppe contenant le résultat avait été remise et ouverte sous contrôle d'huissier le 27 mars 2019 à 9h30, par Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Monsieur Alain Terzian, Président de l'Académie des Arts et Technique du Cinéma.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

110 rue de Grenelle, 75007 Paris
cesardeslyceens@education.gouv.fr
education.gouv.fr



ACADÉMIE DES CÉSAR

11 rue de l'Avre, 75015 Paris
info@academie-cinema.org
academie-cinema.org